

Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire public de l'Outaouais

Compte rendu

Date : 14 novembre 2019

Heure : 9 h 00 à 15 h 30

Endroit : Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais, Gatineau

Membres :

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent	Absent
Stéphane Taillon, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Louisiana-Pacifique	X	
Dominik Chartier, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Produits Forestiers Résolu	X	
Christian Picard, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Commonwealth Plywood	X	
Charles St-Julien	Groupe matière ligneuse	Lauzon Ressources forestières		X
François Poirier	Groupe Faune	Territoire de chasse et pêche Poirier	X	
Abigaël Guénette	Groupe Faune	ZECO	X	
Frédéric Lussier, ing.f.	Groupe Faune	Réserve faunique La Vérendrye	X	
Pierre Rollin	Groupe Faune	Fédécp-07	X	
Robin Dufresne	Groupe autres utilisateurs avec droits	Travailleur forestier		X
Jacques David	Groupe autres utilisateurs avec droits	RLTP	X	
Alain Lacoste	Groupe autres utilisateurs avec droits	Citoyen	X	
Jacques Chaîné	Groupe autres utilisateurs avec droits	FQCQ		X
François Saumure	Groupe autres utilisateurs avec droits	Clubs de motoneige de l'Outaouais		X
Geneviève Le Blanc	Groupe nature	SNAP Outaouais	X	
Gérard Desjardins	Groupe nature	Club des ornithologues de l'Outaouais	X	
Paula Armstrong	Groupe nature	Pontiac Environmental Protection		X
Nathalie Magnan	Groupe nature	Conseil régional de environnement et du développement durable de l'Outaouais	X	
Régent Dugas	Groupe territoire	MRC de Pontiac	X	
Dominic Lauzon, ing.f.	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	X	
Vacant	Groupe territoire	MRC des Collines-de-l'Outaouais		
Jean-François Larrivée, ing.f.	Groupe territoire	MRC de Papineau		X
Vacant	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-l'Or		
Vacant	Groupe Premières Nations	Communauté Anicinape de Kitcisakik		
Vacant	Groupe Premières Nations	Algonquins of Barriere Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon		
Vacant	Groupe Premières Nations	Wolf Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Kitigan Zibi Anishinabeg		

Compte rendu de la rencontre du 14 novembre 2019 - Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Préparé par : Raymond Barrette, ing.f., le 6 décembre 2019

Adopté le 30 janvier 2020

Personnes ressources:

Nom	Organisme	Présent
France Talbot	MFFP	X
Marcelle Falardeau	MFFP	X (pm)
Raymond Barrette, ing.f.	MRC Pontiac	X

Autres participants :

Nom	Organisme	Présent
Martin Joannis	Coordonnateur Conférence des préfets de l'Outaouais	X
Vanessa Joannis	Étudiante MGDEF	X
Bénédicte Hurlet	Étudiante MGDEF	X

Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 5 septembre 2019
4. Suivi de la rencontre du 5 septembre 2019
5. Nouvelles
6. Calendrier des chantiers - Modalités d'enregistrement des activités
7. Gestion des écarts – Chemin hors secteur
8. Résumé de la conférence téléphonique sur la Stratégie de production de bois tenue le 2 octobre 2019
9. Projets PADF
 - a) Projet Supra
 - b) Coordination des réseaux de points de rencontres pour les secours en forêt – Présentations des mesures mises en place par les partenaires de la TRGIRTO
 - c) Projet Affichage du site du calendrier des chantiers de la TRGIRTO
 - d) Étudiant stagiaire
10. Résolutions adoptées par la Conférence des préfets
11. Démission de M. Patrick Laliberté, représentant de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
12. Mesures d'harmonisation du calendrier des opérations
 - a) Résumé des préoccupations recueillies
 - b) Superficies des Territoires fauniques structurés, territoire libre et des travaux non-commerciaux
 - c) Discussions concernant la poursuite des travaux
13. Divers
 - Présentation du Collectif Bois
14. Levée de la rencontre

Compte rendu de la rencontre du 14 novembre 2019 - Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Préparé par : Raymond Barrette, ing.f., le 6 décembre 2019

Adopté le 30 janvier 2020

1. Ouverture de la rencontre

M. Dugas souhaite la bienvenue à tous les participants. Ces derniers se présentent.

M. Martin Joanisse est le coordonnateur de la Conférence des préfets de l'Outaouais. Après l'abolition du Conseil régional des élus de l'Outaouais en 2015, il manquait une instance régionale où les enjeux communs pouvaient être discutés et défendus. Avec l'incorporation de la Conférence des préfets de l'Outaouais, la région se dote d'une instance officielle qui veillera à défendre les enjeux de l'ensemble de l'Outaouais.

2. Adoption de l'ordre du jour

TRGIRTO-201911-1

Sur proposition de M. Pierre Rollin, secondée de M. Gérard Desjardins, l'ordre du jour proposé est adopté en modifiant l'ordre des sujets tel que présenté plus haut et en ajoutant le projet au point 9 d) *Étudiant stagiaire* et en retirant le point 10. *Rapport de suivi de consultation publique sur le PAFIO tenue du 18 février au 15 mars 2019.*

3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 5 septembre 2019

TRGIRTO-201911-2

Sur proposition de M. Alain Lacoste, secondée de M. Pierre Rollin, le compte-rendu de la rencontre de la TRGIRTO tenue à Campbell's Bay le 5 septembre 2019 est adopté.

4. Suivi de la rencontre du 5 septembre 2019

M. Barrette présente le suivi des actions découlant de la rencontre du 5 septembre 2019. Toutes les actions ont été réalisées sauf celle de *Transmettre au coordonnateur les shapes des secteurs de chasse des pourvoiries*. Mme Labrie n'a pu le faire car ces documents ne sont pas disponibles.

5. Nouvelles

Fermeture temporaire de l'usine de Fortress à Thurso

M. Picard informe les participants que suite à la fermeture temporaire de l'usine de Fortress à Thurso, la Compagnie Commonwealth Plywood Ltée (CCPL) a décidé de fermer ses chantiers dans le Pontiac. À court terme, des solutions peuvent être trouvées mais il y a plusieurs incertitudes à long terme. M. Picard se demande si la TRGIRTO devrait intervenir auprès du gouvernement pour demander qu'un plan d'action soit mis en place.

Mme Talbot mentionne que le gouvernement a octroyé un prêt pour soutenir Fortress dans le cadre de sa fermeture temporaire de 3 à 4 mois et pour lui permettre de trouver un nouvel investisseur afin de redémarrer l'usine. Fortress a renoncé à 50 % de sa garantie d'approvisionnement. Le ministère examine la possibilité de redistribuer en garantie ces volumes de bois. Pour l'instant l'usine de Domtar à Windsor est approchée.

Des emplois sont en jeu non seulement en usine mais aussi en forêt. Des modalités administratives seront adoptées chantier par chantier pour permettre que les coupes se poursuivent. Un soutien financier sera possiblement mis en place pour faciliter le transport de bois vers l'usine de Domtar à Windsor. Tous les ministères concernés sont mis à contribution dans le but d'analyser la situation.

L'usine de Lauzon fournit directement des copeaux à Fortress. D'autres bénéficiaires de garantie d'approvisionnement sont aussi affectés. Des volumes de bois de 150 000 m³ et de 90 000 m³ respectivement en provenance des forêts publiques de l'Outaouais et des Laurentides devaient être acheminés à l'usine de Fortress.

Avec l'arrêt des opérations dans les forêts feuillues, une part importante de l'approvisionnement en résineux (SEPM) de Produits forestiers Résolu (PFR) ne sera pas livré. Un volume de 125 000 m³ de SEPM devait provenir de la forêt privée.

M. Picard avance qu'à long terme sans une papetière, il deviendra impossible d'aménager les forêts en Outaouais. Est-ce que Rexforêt, qui exécute déjà des travaux sylvicoles non-commerciaux, pourrait être mandaté de réaliser le plan spécial sur le hêtre? Cette société pourrait-elle être mandatée pour mettre en œuvre la sylviculture?

M. Lauzon explique que les MRC détentrices d'une convention de gestion territoriale (territoires forestiers résiduels) sont doublement affectées par la fermeture de Fortress. Elles ne peuvent écouler les bois à pâte et en plus elles ne pourront bénéficier des programmes qui seront mis en place par le MFFP pour atténuer les impacts de cette fermeture. Il faudrait qu'elles puissent avoir accès à de tels programmes.

M. Dugas poursuit en indiquant que le maillon intégration des bois est très important pour les MRC tant en forêt privée que sur les territoires forestiers résiduels. L'usine de pâte est définitivement fermée depuis 2008. Cela s'est fait rapidement. Cependant, cela demande beaucoup de temps, d'efforts et d'argent pour trouver des investisseurs et repartir une nouvelle usine. La MRC de Pontiac a investi 500 000\$ dans ce but au cours des cinq dernières années. On parle souvent de production de granules parce que la fibre est disponible dans le Pontiac mais cette activité n'est pas rentable si la matière première utilisée provient de bois brut. Ce type de production ne peut être viable qu'au bout de la chaîne de valeur. Ça prend des usines en amont pour alimenter de telles usines en sous-produits. Il se fait beaucoup de recherche avec FP Innovation pour identifier de nouveaux produits. Mais comment faire pour attirer des investisseurs prêts à développer de nouveaux marchés et implanter des usines? Au Québec, les prix de la fibre sont très élevés, ce qui rebute plusieurs investisseurs. La TRGIRTO devrait utiliser son pouvoir d'influence. Un message devrait être envoyé au MFFP pour l'informer des préoccupations de ses partenaires au sujet de la situation précaire engendrée par la fermeture de l'usine de Fortress. Il faudrait lui demander de prendre les mesures nécessaires pour rassurer les investisseurs et réduire les redevances forestières.

M. Taillon renchérit en donnant l'exemple de Louisiana Pacific qui possède une seule usine au Canada et plusieurs ailleurs. Le Québec n'est pas très «sexy» quand on compare le coût de la fibre entre ces usines. C'est au Québec qu'il est le plus élevé.

Mme Magnan ajoute que le message de la TRGIRTO devrait aussi porter sur l'importance de développer de nouveaux marchés et de réduire les coûts de production.

M. Picard souligne de plus que des investissements sont requis pour améliorer les infrastructures routières.

M. Joannis mentionne qu'une motion a été adoptée à l'assemblée nationale concernant le dossier Outaouais dans lequel sont présentés, entre autres, les enjeux touchant les secteurs forestier et agroalimentaire.

TRGIRTO 201911-3

Sur proposition de M. Frédéric Lussier, secondée de M. François Poirier, il est résolu d'envoyer une lettre au Directeur général du secteur sud-ouest du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Martin Gingras, pour lui faire part des inquiétudes des partenaires de la TRGIRTO concernant la situation engendrée par la fermeture temporaire de l'usine de Fortress à Thurso et pour lui demander d'intervenir afin d'éviter que la situation ne dégénère en une crise économique majeure dans l'Outaouais.

Des copies conformes de la lettre seront envoyées à la présidente de la Conférence des préfets de l'Outaouais, Mme Chantal Lamarche, et au ministre responsable de l'Outaouais, M. Mathieu Lacombe.

ACTION : Envoyer au coordonnateur le «Dossier Outaouais» (M. Joannis)
Rédiger un projet de lettre et le faire circuler parmi les partenaires de la TRGIRTO (R. Barrette)

Perturbation de la période de chasse à l'orignal dans la Réserve faunique La Vérendrye

M. Lussier relate les événements qui se sont produits le 8 septembre dans la Réserve faunique la Vérendrye lors de la dernière période de chasse à l'orignal. Une cinquantaine d'individus de la communauté du Lac Barrière sont intervenus sur le terrain pour exiger l'arrêt de la chasse à l'orignal et empêcher 25 groupes de chasseurs de se rendre à leur secteur de chasse. M. Lussier croit que la TRGIRTO devrait adopter une résolution pour demander au MFFP d'intervenir dans le dossier de la communauté du Lac Barrière.

Selon M. Chartier, des solutions durables doivent être trouvées pour répondre aux besoins de plusieurs intervenants.

Mme Talbot indique que le dossier de la communauté du Lac Barrière concerne les deux paliers de gouvernement, fédéral et provincial. C'est le secrétariat aux affaires

autochtones qui en est responsable pour le gouvernement du Québec. Le MFFP est quant à lui responsable de l'harmonisation et de la consultation des PAFI avec les communautés autochtones. En 2017, une entente était sur le point d'être signée avec la communauté du Lac Barrière concernant la gestion des ressources et impliquant des investissements qui leur auraient été réservés. À la dernière minute, le chef a décidé de ne pas signer cette entente. Depuis, des discussions ont été relancées afin de revoir l'entente. Récemment, une demande de moratoire sur la chasse à l'orignal a été déposée par la communauté.

Depuis plusieurs années, aucun secteur d'intervention n'est harmonisé avec la communauté du Lac Barrière. Des opérations de récolte ont pu être réalisées dans d'autres secteurs d'intervention après que d'autres communautés autochtones eurent acceptées de les harmoniser. Il y a quelques semaines PFR a dû se retirer d'un chantier en opération qui avait pourtant été harmonisé avec l'une de ces communautés. Le message adressé au MFFP devrait aussi mentionner que l'absence d'harmonisation avec la communauté du Lac Barrière accentue les problèmes de prévisibilités touchant le secteur forestier.

TRGIRTO 201911-4

Sur proposition de M. Frédéric Lussier, secondée de M. Abigaël Guénette, il est résolu d'envoyer une lettre au Directeur général du secteur sud-ouest du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Martin Gingras, afin de lui faire part des inquiétudes des partenaires de la TRGIRTO suscitées à la suite de la perturbation de la période de chasse à l'orignal dans la Réserve faunique La Vérendrye à l'automne dernier et pour demander que des solutions durables soient identifiées et mises en oeuvre.

Mme Le Blanc souligne qu'elle est en principe d'accord avec la décision d'envoyer une telle lettre mais la SNAP pourrait retirer son appui si le contenu de la lettre était susceptible de nuire aux travaux et aux relations qu'elle développe avec la communauté de Kitigan Zibi.

Mme Magnan indique que le CREDDO adopterait une position semblable si le contenu de la lettre comportait des éléments qui pourraient compromettre le travail en cours avec les communautés autochtones.

ACTION : Préparer un projet de lettre qui sera circulé parmi les partenaires avant d'être envoyé à M. Gingras (F. Lussier et R. Barrette)

6. Calendrier des chantiers - Modalités d'enregistrement des activités

M. Barrette informe les participants des réponses du MFFP concernant la demande de certains BGA de permettre que de nouvelles activités puissent être enregistrés sur le site du calendrier des chantiers de la TRGIRTO à tout moment durant la semaine.

Le ministère souhaite avoir l'information à jour. Aussi, il serait important de laisser une trace des modifications dans le calendrier. Les activités qui seraient retirées ou ajoutées

dans un chantier, en cours de semaine, devraient être visibles par une notification inscrite dans le calendrier. Une seule plage pourrait être disponible durant la semaine pour les modifications.

Les participants pensent que cela n'entraînerait pas de problème pour le public si des modifications étaient apportées au calendrier des chantiers en cours de semaine.

Les représentants des BGA indiquent cependant que la possibilité de faire des modifications une seule fois par semaine n'apporterait pas suffisamment de flexibilité compte tenu que des imprévus peuvent survenir à tout moment durant la semaine.

Mme Talbot répond que la possibilité de modifier les activités du calendrier en tout temps entraînerait des difficultés pour les équipes de techniciens forestiers qui visitent les chantiers.

ACTION : Trouver une solution offrant plus de souplesse pour les BGA et acceptable pour les besoins du MFFP concernant l'enregistrement des activités dans le calendrier des chantiers de la TRGIRTO (F. Talbot)

7. Gestion des écarts – Chemin hors secteur

Dans un des avis de chantier à harmoniser que CCPL a envoyé dernièrement, une précision concernant un tronçon de chemin hors secteur d'intervention potentiel (SIP) n'a pas été indiquée. Cette omission a été repérée après le délai de 10 jours pour émettre des commentaires. Un message a alors été envoyé par CCPL aux parties concernées pour signaler l'erreur. Le ministère a analysé la demande d'ajout de ce tronçon de chemin et l'a acceptée.

Selon la grille de gestion des écarts, une demande de participation de la TRGIRTO aurait dû être faite pour cet ajout de chemin. Les participants estiment toutefois qu'il n'est pas nécessaire de les consulter pour cette demande puisque le ministère l'a analysée et l'a jugée acceptable.

8. Résumé de la conférence téléphonique sur la Stratégie de production de bois tenue le 2 octobre 2019

Le coordonnateur résume les préoccupations que les BGA ont communiquées aux représentants du ministère lors de l'appel conférence du 2 octobre 2019. La liste de ces préoccupations a été envoyée aux partenaires de la TRGIRTO. Une rencontre du sous-comité sur la stratégie de production de bois se tiendra le 20 novembre en après-midi afin de discuter plus en détails de certains éléments soulevés.

9. Projets PADF

a) Projet Supra

M. Barrette informe les participants que le projet *Amélioration de l'acceptabilité sociale de l'aménagement forestier au Québec par le développement de la démarche*

participative des TGIRT proposé au MFFP par la MRC de Pontiac dans le cadre de l'enveloppe supra régionale du PADF a été accepté. Le financement de ce projet n'affectera pas l'enveloppe du PADF réservée à la TRGIRTO.

Il sera réalisé en deux phases. La phase 1 *Identification des problématiques liées au fonctionnement et à la démarche participative des TGIRT* et la phase 2 *Recherches et analyses de pistes de solutions et développement d'un modèle de projet d'expérimentation*.

Les TGIRT de Lanaudière, des Laurentides et de l'Outaouais ont été ciblées pour l'identification des problématiques. Les partenaires de ces tables seront invités à répondre à un sondage à cet effet.

Un chargé de projet sera engagé.

b) Coordination des réseaux de points de rencontres pour les secours en forêt – Présentations des mesures mises en place par les partenaires de la TRGIRTO

Lors de la rencontre du 5 septembre, il avait été convenu que les partenaires intéressés présenteraient ce qui a été mis en place par leur organisation pour faciliter les déplacements des ambulanciers en forêt advenant une situation d'urgence.

M. Dugas explique que la MRC de Pontiac travaille présentement au développement d'outils pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé :

- 1) Des affiches de bornes kilométriques sont installées le long des chemins principaux en forêt publique afin de permettre d'identifier à quel endroit on se situe;
- 2) Aux intersections des chemins et des sentiers hors route, des panneaux standardisés (Outaouais et Laurentides), qui permettront aux ambulanciers de repérer avec exactitude le lieu des points de rencontre, seront installés;
- 3) Aux entrées de la forêt publique, des affiches explicatives seront également installées pour expliquer le système déployé et la signification des informations contenues sur les panneaux de points de rencontre;
- 4) Une carte interactive situant tous les points de rencontre sur le territoire sera accessible sur le site de la MRC;
- 5) Une campagne d'information et de sensibilisation sera mise en œuvre pour faire connaître le système.

Quelques questions posées par les participants :

- Est-il possible de bonifier le système de la MRC avec ceux des autres intervenants?
- Le système de communication pour les urgences peut-il être standardisé?

- Le territoire de la MRC est-il bien couvert par le système?

M. Julien Gagnon est le coordonnateur de la sécurité civile à la MRC de Pontiac. Il est responsable du développement du système pour les secours en forêt en milieu isolé. M. Dugas indique qu'il y a une ouverture pour bonifier le système mais qu'il est difficile de voir comment cela pourrait se faire en ce moment. Il va en parler avec M. Gagnon.

Les entreprises qui travaillent en forêt doivent mettre en place un plan de mesures d'urgence. Chaque entreprise ayant développé son propre système, la superposition de plusieurs affiches sur terrain crée de la confusion ce qui peut devenir problématique pour les ambulanciers de trouver le bon endroit où se rendre.

M. Chartier propose que les intervenants transmettent leurs points de rencontres aux MRC responsables du système pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé. Il faudrait vérifier si les points de ce système peuvent être utiles pour les BGA étant donné qu'ils se situent à la jonction des chemins et des sentiers hors route (VTT et motoneige).

Combien en coûterait-il de bonifier le système avec les points des autres intervenants?

M. Picard suggère d'utiliser Forêt Ouverte, le système de données et de cartographie du MFFP afin d'y intégrer les points standardisés. Il propose également qu'une personne du ministère soit invitée à une prochaine rencontre de la TRGIRTO pour présenter Forêt Ouverte.

M. Dugas croit que la MRC de Pontiac pourrait faire un test avec un BGA en vue d'estimer la logistique requise pour bonifier le système standardisé et les coûts en découlant.

- ACTIONS :**
- Effectuer le suivi de l'avancement du projet de la MRC de Pontiac (R. Dugas)
 - Faire un test avec les points de rencontres d'un BGA pour évaluer la faisabilité de les intégrer au système standardisé (R. Dugas)
 - Vérifier comment le système de la MRC de Pontiac couvre le territoire (R. Dugas)
 - Organiser une présentation de Forêt Ouverte (R. Barrette)

c) Projet Affichage du site du calendrier des chantiers de la TRGIRTO

La fiche du projet a été envoyée aux partenaires avant la rencontre. Le coordonnateur explique les objectifs poursuivis, les travaux à réaliser et les résultats attendus. Les coûts estimés s'élèvent à 6 038\$. Une vingtaine d'affiches seraient installées aux entrées de la forêt publique sur des chemins du réseau routier stratégique en Outaouais. Ces affiches viseraient à faire connaître le site du calendrier des chantiers de la TRGIRTO.

Une ou des images illustrant un camion ou d'autres équipements forestiers devraient apparaître sur l'affiche.

Est-ce que l'installation d'affiches le long des chemins en forêt publique est autorisée?

Les règlements d'urbanisme au niveau municipal ou des MRC pourraient encadrer les affichages le long des routes forestières. Les endroits où seraient installés les affiches étant connus, il faudrait vérifier avec les municipalités concernées.

TRGRITO 201911-5

Sur proposition de M. Gérard Desjardins, secondée de M. Abigaël Guénette, le projet *Affichage du site du calendrier des chantiers de la TRGIRTO* est approuvé.

ACTIONS : Vérifier avec les municipalités concernées si l'installation d'affiches est règlementée (R. Barrette)

Vérifier s'il y a des exigences pour l'installation d'affiches en forêt publique (F. Talbot)

d) Étudiant stagiaire

L'opportunité d'accueillir un stagiaire du programme de maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers (MGDEF) étant survenue récemment, la fiche de projet n'a pu être envoyée aux partenaires de la TRGIRTO. M. Barrette résume le projet *Appui au projet Amélioration de l'acceptabilité sociale de l'aménagement forestier au Québec par le développement de la démarche participative des TGIRT*.

Le stagiaire sera appelé à contribuer à l'avancement des travaux de la Phase 1 du projet supra régional *Identification des problématiques liées au fonctionnement et à la démarche participative des TGIRT du projet*. Les activités du stagiaire restent à préciser. Elles seront précisées avec le chargé de projet une fois qu'il aura été choisi. Le stagiaire effectuera du télétravail et participera aux rencontres de la TRGIRTO. Le stage devrait se dérouler du 27 janvier au 28 mars 2020. Le coût estimé est de 6 000\$.

TRGIRTO 201911-6

Sur proposition de M. Jacques David, secondée M. Gérard Desjardins, le projet *Appui au projet Amélioration de l'acceptabilité sociale de l'aménagement forestier au Québec par le développement de la démarche participative des TGIRT* est approuvé.

10. Résolutions adoptées par la Conférence des préfets

La Conférence des préfets de l'Outaouais a adopté sept résolutions concernant la TRGIRTO. M. Barrette les résume.

- 1) ENTÉRINEMENT - MODIFICATION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA TABLE RÉGIONALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE DE L'OUTAOUAIS - RÔLES ET MANDAT
- 2) ENTÉRINEMENT – MODIFICATION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA TABLE RÉGIONALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE DE L'OUTAOUAIS – COMPOSITION DU GROUPE SECTORIEL NATURE
- 3) ENTÉRINEMENT – NOMINATION À LA TABLE RÉGIONALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE DE L'OUTAOUAIS – REPRÉSENTANT D'UN ORGANISME DÉDIÉ À LA CONSERVATION ET À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- 4) ENTÉRINEMENT – NOMINATION À LA TABLE RÉGIONALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE DE L'OUTAOUAI – REPRÉSENTANT TRAVAILLEURS FORESTIERS
- 5) ENTÉRINEMENT – NOMINATION À LA TABLE RÉGIONALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE DE L'OUTAOUAI -MODIFICATION DU RÉPRÉSENTANT ET DU REMPLAÇANT DE LA SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET DES PARCS CANADA – SECTION VALLÉE DE L'OUTAOUAI
- 6) ENTÉRINEMENT – NOMINATION À LA TABLE RÉGIONALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE DE L'OUTAOUAI -MODIFICATION DU RÉPRÉSENTANT DE LA COMPAGNIE COMMONWEALTH PYWOOD LTÉE DU GROUPE MATIÈRE LIGNEUSE
- 7) ENTÉRINEMENT – NOMINATION À LA TABLE RÉGIONALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE DE L'OUTAOUAI – MODIFICATION DU REMPLAÇANT DE L'ASSOCIATION DES POURVOIRIES DE L'OUTAOUAI

11. Démission de M. Patrick Laliberté, représentant de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

M. Patrick Laliberté a remis sa démission le 23 septembre 2019. La MRC des Collines-de-l'Outaouais a été appelé à nommer son nouveau représentant.

12. Mesures d'harmonisation du calendrier des opérations

a) Résumé des préoccupations recueillies

Les partenaires de la TRGIRTO ont reçu un résumé des préoccupations recueillies concernant l'entente d'harmonisation du calendrier des opérations lors de la rencontre du 5 septembre. Le coordonnateur en fait une brève présentation.

M. Poirier mentionne que les pourvoies ne déposent pas de listes de leurs secteurs de chasse non-occupés un mois avant la période de chasse à l'original car ils ont besoin de plus de flexibilité vu les changements de dernière minute qui se produisent dans les réservations.

M. Desjardins explique que l'entente ne comporte pas de mesures particulières pour l'observation de la faune parce que les discussions des comités de travail sur l'harmonisation qui avaient débuté il y a 9 ans avaient été très difficiles. Il avait préféré ne pas les alourdir ni ajouter de difficultés pour qu'une entente soit finalisée.

b) Superficies des Territoires fauniques structurés, territoire libre et des travaux non-commerciaux

Dans un souci de faire avancer les discussions, M. Barrette présente quelques données concernant le pourcentage des superficies des territoires fauniques structurés (TFS) et des territoires libres de droits fauniques par unité d'aménagement. Plus de 50 % de la superficie des UA 071-51, 071-52 et 072-51 est occupée par des territoires libres. Pour la 073-51, ce pourcentage atteint 29 % mais les ZEC couvre 43 % de cette UA. La Réserve faunique La Vérendrye occupe respectivement 60 % et 40 % des superficies

des UA 073-52 et 074-51. Environ 25 % de la superficie de ces deux UA est constituée de territoires libres.

En théorie lors de l'identification des SIP, on pourrait porter une attention particulière pour taguer des SIP en quantité suffisante, dans les territoires libres, en prévision qu'ils soient disponibles durant la période de chasse à l'original dans les PRAN futures. Dans les trois UA du sud, il devrait être possible d'avoir un nombre suffisamment élevé de SIP dans les territoires libres. Dans l'UA 073-51, 72 % des SIP pourraient se retrouver soit dans des territoires libres ou soit dans une ZEC, là où la période de chasse ne dure qu'une semaine. Les mesures de l'entente d'harmonisation du calendrier des opérations liées à la période de chasse à l'original sont plus contraignantes pour les BGA dans les deux UA du nord en considérant, de plus, la problématique de l'harmonisation avec la communauté du Lac Barrière.

c) Discussions concernant la poursuite des travaux

MM. Chartier et Taillon confirme que les contraintes liées à la période de chasse à l'original se retrouvent surtout dans les deux UA du nord. M. Chartier indique cependant qu'il y a plusieurs chantiers qui se déroulent dans des pourvoiries situées hors territoire autochtone. Il faudra cependant vérifier avec M. St-Julien pour ce qui est de l'UA 072-51.

Les mesures de l'entente qui touchent les pourvoiries et les ZEC ne sont pas remises en question.

Avant la rencontre, M. Barrette a discuté d'une piste de solution avec M. Robin Dufresne en ce qui concerne les difficultés liées aux opérations de travaux sylvicoles non-commerciaux durant la période de chasse. Les difficultés se situent également dans les deux UA du nord. Il s'agirait que Rexforêt discute et s'entende avec les responsables de la Réserve faunique La Vérendrye dès le printemps pour identifier si des chantiers pourraient être exécutés durant la période de chasse. Ces chantiers pourraient être réservés à des entreprises pour lesquelles aucune autres options ne seraient disponibles durant la période de chasse.

TRGIRTO 201911-7

Sur proposition de Mme Nathalie Magnan, secondée de Mme Geneviève Le Blanc, il est décidé de mandater le comité de travail sur l'entente d'harmonisation du calendrier des opérations de poursuivre les discussions en vue de mettre à jour l'entente, de trouver des solutions satisfaisantes pour les parties prenantes et de faire une recommandation à la TRGIRTO en vue d'obtenir une décision par consensus.

MM. Dominik Chartier, Stéphane Taillon et Frédéric Lussier se portent volontaires comme promoteurs d'une proposition pour les UA 073-52 et 074-51. Ces personnes devront élaborer une proposition qui sera soumise et débattue au comité de travail. Pour tenir compte du point de vue des travaux sylvicoles non-commerciaux, une

proposition devrait être également préparée en collaboration avec M. Dufresne, M. Lussier et le MFFP. M. St-Julien sera appelé à préciser les difficultés d'application de l'entente dans l'UA 072-51 et, éventuellement, à développer une proposition avec les responsables de la Réserve faunique Papineau-Labelle.

ACTION : Contacter M. Robin Dufresne et Mme Marcelle Falardeau pour l'élaboration d'une proposition visant les travaux sylvicoles non-commerciaux (R. Barrette)

Vérifier avec M. Charles St-Julien l'état de la situation dans l'UA 072-51 (R. Barrette)

10. Divers

Présentation du Collectif Bois

M. Charles Blais n'étant pas sur les lieux, ce sujet est reporté.

11. Levée de la rencontre

La rencontre se termine à 15 h 30.